

Commission d'énergie du Nord canadien—Loi

La Commission d'énergie du Nord canadien n'est pas un petit bureau étroitement tenu en laisse. C'est un organisme doté de larges pouvoirs, et dont les décisions pourraient avoir des effets grandement nuisibles, dans des domaines qui touchent à la responsabilité de la Chambre et qui mettent même en jeu les intérêts du pays. A ce que je vois, la Commission pourrait sans consulter qui que ce soit s'attaquer à la réalisation d'un projet aussi vaste que celui de la baie James. Ou tout autre projet du genre, peut-être moins gigantesque mais néanmoins susceptible de présenter une menace sérieuse pour l'environnement septentrional, comme toutes les grandes usines hydro-électriques. Elle pourrait s'occuper de questions concernant l'exportation de force motrice et de choses importantes pour tout le pays et non seulement pour le petit groupe de gens qui feront partie de son conseil d'administration. Il s'agit de questions importantes. La Commission s'occuperait de pareilles questions, mais le ministre veut maintenant lui permettre de régler ces questions très importantes pour tout le pays sans rendre compte de ses décisions à tout le pays par l'entremise du cabinet, du Parlement, ou des représentants élus des territoires en cause.

J'aimerais dire quelques mots des effets que les pouvoirs accordés à la Commission auront sur l'environnement. Nous savons tous que tous les vastes projets hydro-électriques, et cette question fait partie des attributions de la Commission, peuvent avoir des effets défavorables sur l'environnement. Cette situation peut fort bien s'aggraver davantage dans le Nord du Canada, où il est plus facile de nuire à l'écologie que dans d'autres régions du Canada. Comme le savent les membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui ont accepté l'invitation de mon collègue, le député du Yukon, de visiter Whitehorse l'année dernière, il y a beaucoup de controverse au sujet des relevés et des régions où il devrait y avoir des aménagements hydro-électriques. Ce sont-là des questions publiques importantes, mais le ministre propose de les faire régler en privé par une commission qui n'est pas comptable au gouverneur en conseil, et par conséquent, indirectement à la Chambre par l'intermédiaire du ministre. C'est là un principe extrêmement néfaste et directement nuisible pour une partie importante du Canada. En tant que député ayant eu l'occasion—de même que plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre—de visiter le nord du Canada et d'entendre les autochtones exposer leurs problèmes, je pense que nous devrions y réfléchir à deux fois avant d'accorder à une commission une telle liberté d'action.

● (1540)

J'ignore au juste pourquoi le ministre tient à s'opposer au principe de la comptabilité. Je ne sais pas au juste pourquoi il veut supprimer la disposition de la loi actuelle qui oblige la commission à lui rendre des comptes, ainsi qu'à ses collègues, de façon officielle et légale. J'ignore pourquoi il veut doter cette commission du pouvoir de prendre des mesures qui peuvent avoir des répercussions à long terme sur la politique publique et influencer fortement sur l'avenir du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, sans avoir de comptes à rendre sur ses activités. C'est un principe très dangereux, et j'espère que, lorsque le ministre abordera l'amendement très sensé de mon collègue du Yukon, il nous dira pourquoi il veut supprimer cette comptabilité au gouverneur en conseil et, par conséquent, au Parlement, et pourquoi il veut doter cet organisme d'un pouvoir d'action extraordinaire sur l'avenir du Nord.

Je présume que le ministre s'efforcera de répondre à ces questions et de justifier son insistance à dégager la Com-

[M. Clark (Rocky Mountain).]

mission d'énergie du Nord canadien d'une telle obligation dans sa réponse à l'amendement proposé par le député du Yukon. J'aimerais simplement préciser que c'est au gouvernement qu'il appartient de prouver sa bonne foi car c'est le gouvernement qui a pris l'initiative du changement. Dans l'état actuel des choses, la commission doit rendre des comptes. Notre parti n'essaie pas d'apporter des bouleversements fondamentaux. C'est le gouvernement qui le fait, et nous voulons mettre une halte à ce changement car il nuit au principe de la comptabilité obligatoire au Parlement. Plus spécifiquement, c'est un changement qui menace gravement l'évolution à venir et la population des territoires du Nord.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, cet amendement et d'autres semblables ont été discutés à maintes reprises dans le cadre de bills précédents, et de celui-ci, et je trouve plutôt intéressant que des députés d'en face qui font habituellement des pieds et des mains pour s'opposer à la bureaucratie, aux rouages administratifs et au double emploi du gouvernement, l'exhortent à maintenir ce qui est essentiellement un élément redondant dans le bill. Nous croyons fermement qu'il est redondant parce que le gouverneur en conseil approuve tous les projets. Les fonds des projets figurent dans les budgets principaux ou supplémentaires et sont donc approuvés par la Chambre. De plus, chaque contrat est soumis au Conseil du Trésor, qui doit les approuver, en conformité de la loi sur l'administration financière.

C'est pourquoi nous estimons qu'il s'agit d'un élément redondant qui complique inutilement la situation et que l'on tient compte de la question de comptabilité, qu'a si énergiquement soulevée le député de Rocky Mountain (M. Clark). En effet, les fonds affectés à la Commission d'énergie du Nord canadien doivent passer par les voies normales de la Chambre. Ensuite, chaque projet est soumis au Conseil du Trésor qui doit les approuver, comme je l'ai indiqué, aux termes de la loi sur l'administration financière. C'est pourquoi nous estimons que cette question est bien prévue dans le bill et que la suppression ne revient qu'à éliminer une disposition qui n'est plus nécessaire.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi faire quelques commentaires au sujet de cet amendement du député du Yukon M. Nielsen et reprendre un point que j'avais soulevé il y a quelques semaines. Je suis un peu surpris par les commentaires du député de Rocky Mountain (M. Clark). Il sait aussi que les gens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest demandent plus d'autonomie et qu'ils aimeraient pouvoir prendre plus de décisions au sujet de questions qui les touchent. L'imposition d'une restriction du genre à une société qui travaille dans le Nord va, à mon avis, à l'encontre du principe de l'autonomie et la limite dans son désir d'y travailler. On a fait quelques gestes jusqu'ici, mais pas la moitié de ce qu'aimeraient voir les gens du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest. Nous aimerions bien que la Commission relève des habitants des deux Territoires, par l'entremise de leurs Conseils élus, et nous aimerions savoir ce qu'ils pensent des restrictions proposées. Nous ne devrions pas encore une fois les gens du Nord à venir quêmander des fonds à Ottawa pour certains projets en vue de maintenir la Commission d'énergie en activité. Je tiens donc à consigner au compte rendu ma vive opposition à l'amendement à l'étude, qui me paraît trop restrictif pour la Commission.